



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2018

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
15, chemin des senteurs - 26400 Aouste-sur-Sye
Tél : 04 75 40 03 89 Mail : accueil@cccps.fr

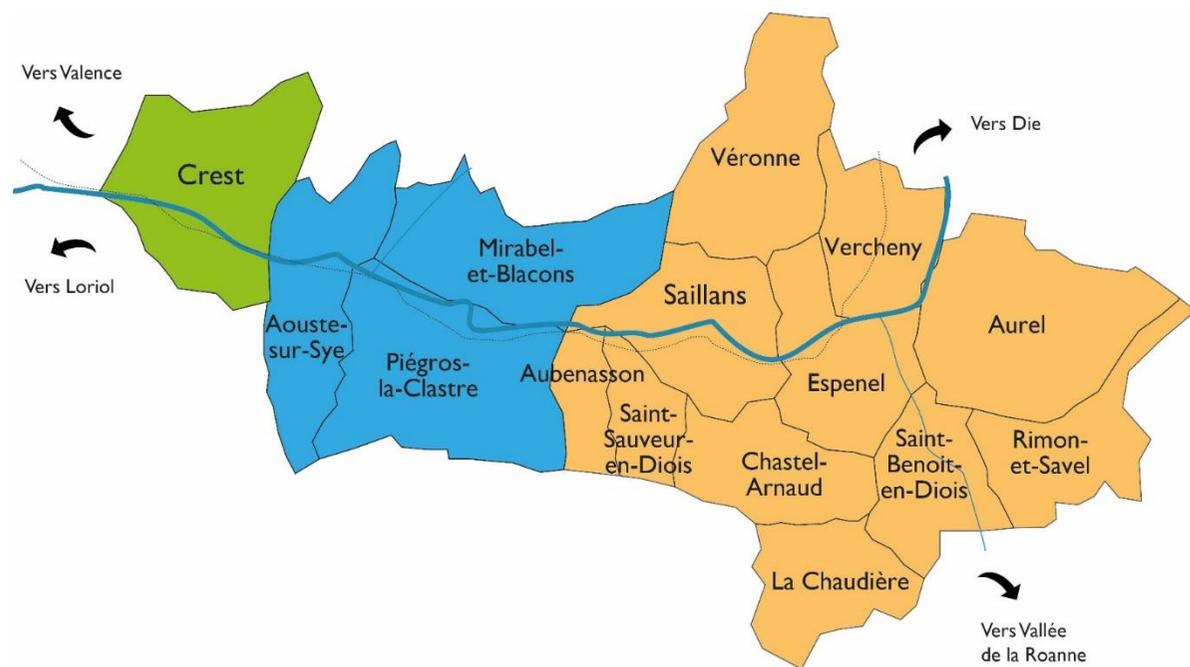
SOMMAIRE

I. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS.....	3
a. <i>Territoire desservi.....</i>	3
b. <i>Collecte des déchets pris en charge par le service.....</i>	4
c. <i>Prévention des déchets ménagers et assimilés.....</i>	12
d. <i>Indicateurs techniques relatifs au traitement :</i>	12
II. INDICATEURS FINANCIERS	13
a. <i>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion.....</i>	13
b. <i>Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,</i>	15
c. <i>Modalités de financement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés</i>	15
d. <i>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises</i>	16
e. <i>Montant des soutiens reçus d'organismes agréés en euros TTC pour la gestion des déchets</i>	17
f. <i>Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)</i>	17
III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION RELATIVES AUX DECHETS.....	18
a. <i>Le journal intercommunal.....</i>	18
b. <i>Animations scolaires.....</i>	18
IV. EVOLUTIONS ET PROJETS POUR 2017	18
a. <i>Développement des projets d'implantation de Conteneurs semi enterrés CSE et de Reprise du service en régie.....</i>	18
b. <i>Sensibilisation et communication</i>	19

I. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a. Territoire desservi

Le service de collecte des déchets ménagers s'effectue sur la totalité du territoire de la CCCPS selon la carte présentée ci-dessous. La population desservie par le service de collecte des déchets ménagers est donnée par commune par le tableau ci-contre :



Population au 1er janvier	2017
Crest	8 516
Aouste sur Sye	2 511
Mirabel et Blacons	1 032
Piégros la Clastre	870
Saillans	1 262
Vercheny	454
Aurel	245
Espenel	157
Aubenasson	68
Saint Sauveur en Diois	58
Chastel Arnaud	45
Véronne	43
Rimon et Savel	32
Saint Benoit en Diois	26
La Chaudière	20
TOTAL	15 339

A ce jour, le service est exécuté selon les modalités définies par les territoires préexistants à savoir Crest, Ex Communauté de Communes du Crestois et Ex Communauté de Communes du Pays de Saillans.

b. Collecte des déchets pris en charge par le service

La collecte des ordures ménagères

- L'organisation de la collecte des ordures ménagères

Depuis 2018, des conteneurs semi-enterrés au nombre de 54 sont en place sur l'Ex CCC et l'Ex CCPS.

De même, depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte est effectuée en régie sur tout le territoire.

Collecte des ordures ménagères

	Régie/Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Transfert des déchets	Centre de traitement	Traitement/exutoire
Crest	Collecte en régie	Points de regroupement (PAV) (Bacs à roulettes)	2 secteurs : - centre : collecte 4 fois par semaine, lundi, mercredi, vendredi et samedi matin - campagne : collecte 1 fois par semaine, jeudi	Reprise des ordures ménagères avec le compacteur sur la déchetterie de Crest. Transfert réalisé vers le centre de stockage par SITA (prestation de service pour la location du compacteur, le transport et l'enfouissement)		Installation de stockage des déchets non dangereux Donzère (ISDND)
Ex CCC	Collecte en régie	Points de regroupement (PAV) Conteneur semi-enterré	2 fois par semaine le lundi et vendredi	Non	Centre de Valorisation Organique d'Etoile Sur Rhône (SYTRAD Syndicat Intercommunal de traitement des déchets Ardèche Drôme)	Compost : agriculteurs. Déchets ultimes : ISDND de Chatusange le Goubet
Ex CCPS			Fréquences modulées en fonction des saisons - Automne-hiver (du 30/09 au 15/04), 1 fois par semaine, lundi - Printemps été (du 15/04 au 30/09), 2 fois par semaine, lundi et vendredi.			

La fréquence de collecte des campings du territoire durant leurs périodes d'ouverture sont identiques aux fréquences de collectes pratiquées sur le territoire pour la collecte des déchets des ménages.

- Les tonnages d'ordures ménagères collectés

Les tonnages collectés mensuellement durant l'année 2018 sont indiqués dans le tableau suivant :

	Collecte	Tonnes												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Territoire de la CCCPS hors Crest	CCCPS	105,38	87,8	93,94	101,18	113,42	124,54	155,72	181,02	105	107,56	107,36	102,3	1385,22
Commune de Crest	CCCPS	214,5	174,7	205,45	211,35	211,55	229,5	213,15	235,65	183,05	207,65	205,45	209,4	2 501,4

- Evolution des tonnages d'ordures ménagères

	Collecte	Tonnes			Evolution 2017/2018
		2016	2017	2018	%
Territoires équipés de CSE	CCCPS	1 538,48	1 408	1385,22	- 1,64
Crest	CCCPS	2 467,31	2 495	2 501,4	0,26
TOTAL		4005,79	3903	3886,62	- 0,42

Les données montrent une baisse de l'ordre de 0,42 % des tonnages collectés pour les ordures ménagères.

La collecte sélective

- L'organisation de la collecte du tri sélectif

Depuis 2018, la collecte sélective est réalisée en régie sur l'ensemble du territoire. Chaque Point d'Apport Volontaire (où sont implantés les conteneurs semi enterré d'ordures ménagères) est doté :

- pour les déchets d'emballage creux, de colonnes dit jaunes,
- pour les papiers (papiers, journaux, magazines) et les cartons fins, de colonnes dit bleues,
- pour le verre ménager (bouteilles et bocaux), de colonnes dit vertes.

	Collecte sélective : emballages creux et papiers				Collecte sélective : verre			
	Régie/prestations de service	Type de collecte	Fréquence et collecte	Centre de tri	Régie/prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Exutoire/verrerie
Crest	Collecte en régie	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne bi-mensuelle pendant la saison hivernale à hebdomadaire durant la saison estivale	Portes les Valence - SYTRAD	Prestation de service : entreprise Solover	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne mensuelle durant la saison hivernale à bi-mensuelle durant la saison estivale	Verrerie de Labégude (07)
Territoire de la CCCPS hors Crest								

Le nombre de colonnes est donné dans le tableau ci-dessous :

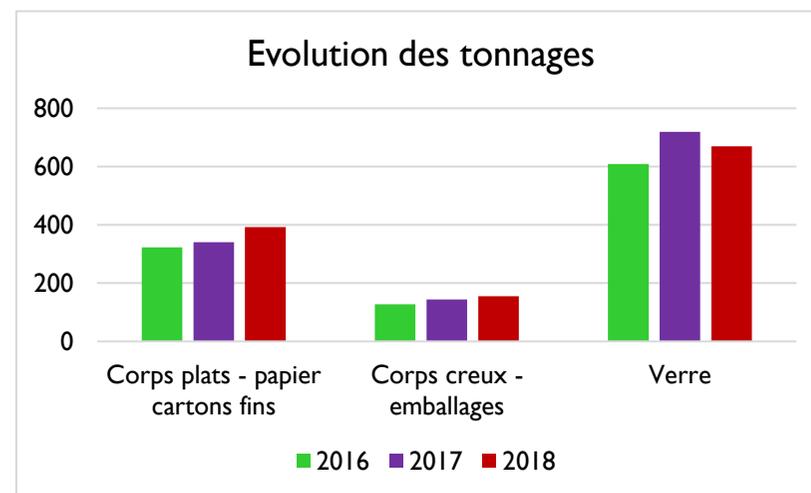
	Emballages creux		Papier		Verre	
	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte
Collectif	80	69	74	69	84	69
Camping	13	11	13	11	13	11
Total	93	80	87	80	97	80

- Les tonnages collectés de corps plats (papier carton fin), corps creux (emballages en plastique, acier, aluminium, briques alimentaires) et verre :

	Prestataires	Tonnes												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Corps plats - papier cartons	CCCPS	25,26	23,14	33,36	34,62	34,88	34,96	29,3	34,28	46,32	34,06	33,66	28,06	391,9
Corps creux - emballages	CCCPS	11,18	9,54	10,06	11,48	17,7	11,38	14,38	20,6	16,16	10,62	11,44	10,24	154,78
Verre	Solover	49,45	41,79	39,62	47,56	54,26	57,06	92,87	87,05	50,3	63,5	42,49	43,9	669,85

- Evolution des tonnages

		Prestataires	Tonnes			Evolution 2017/2018		
			2016	2017	2018	%		
Corps plats - papier cartons fins	Ex CCPS	CCCPS	58,65	177				
	Ex CCC		108,31					
	Crest		156,18	164				
	TOTAL		323,14	341			391,9	13 %
Corps creux - emballages	Ex CCPS	CCCPS	24,16	76,04				
	Ex CCC		43,8					
	Crest		58,96	67,44				
	TOTAL		126,92	143,48			154,78	7,3%
Verre	Ex CCPS	Solover	154,93	463	442,96	-4,52 %		
	Ex CCC		218,87					
	Crest		234,76	256			226,89	-12,83
	TOTAL		608,56	719			669,85	-7,33 %



- Evolution de la collecte sélective

Après une hausse significative des corps plats en 2017, on constate que cette tendance se maintient avec une augmentation des tonnages de 13 % pour les corps plats, 7,3 % pour les corps creux. En ce qui concerne le verre en 2018, on note une diminution de 7,33 %.

Evolution prévues de la collecte des ordures ménagères

Une évolution du mode de collecte des ordures ménagères a démarré en 2017. Pour 2019, le mode de collecte va évoluer vers une densification des points de collecte et par l'installation de Conteneurs semi enterrés sur la commune de Crest. Chaque point de collecte sera ainsi équipé de tous les flux de collecte OM et de tri sélectif (Corps Creux, Corps plats et verre ménagers).

Les déchetteries

La CCCPS dispose de trois déchèteries (Saillans, Aouste-sur-Sye et Crest).

Les horaires et les types de déchets acceptés sont donnés ci-dessous :

Adresses et horaires des déchetteries

	Saillans Quartier les Chapelains		Aouste-sur-Sye Rue du 19 mars 1962		Crest Quai Pied Gai	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	/	/	/	/	/	13h30-17h30
Mardi	10h-12h	/	/	14h-17h	/	/
Mercredi	7h45-10h	/	9h-12h	14h-19h	/	13h30-19h
Jeudi	/	14h-16h	/	/	/	13h30-17h30
Vendredi	/	/	/	14h-17h	/	13h30-17h30
Samedi	9h-12h	/	9h-12h	14h-17h	7h30-12h30	13h30-17h30

Déchets acceptés

Pour les particuliers :

Nature des déchets	Saillans	Aouste-sur-Sye	Crest
Cartons	X	X	X
Verre (bouteilles, bocaux ,...)	X	X	
Ferrailles	X	X	X
Déchets verts	X	X	X
Encombrants	X	X	X
Batteries	X	X	X
Piles	X	X	X
Huiles motrices usagées, huiles domestiques des particuliers	X	X	X
Gravats	X	X	X
DEEE : Electro-ménagers, écrans, ordinateurs, TV, Téléphones... des particuliers	X	X	X
Néons, leds, ampoules basses conso, halogènes, lampes sodium ou à mercure...	X	X	X
Capsules café	X	X	X
Vêtements, chaussures et tissus	X	X	X
Cartouche d'encre	X	X	X
Radiographies médicales	X	X	X
Pneumatiques Véhicules légers des particuliers (max 4 pneus déjantés)		X	
Bouteilles de gaz	X		
DDS des particuliers : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, colles, produits de jardin...)	X	X	X
Bois	X	X	X
Laiton et cuivre	X	X	X
Ordures ménagères	X	X	

Pour les professionnels :

Pour les professionnels, tous les déchets sont aujourd'hui autorisés à l'exception des pneus, des DDM (déchets dangereux des ménages), des DEEE, des gravats, des huiles. Pour ces déchets, des filières spécifiques de collecte pour les professionnels existent. Les professionnels doivent se rapprocher de leurs distributeurs.

- Les tonnages collectés en 2018

		Tonnes													
		Prestataires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Cartons de déchèterie	Saillans/sytrad	Véolia	8,94	7,22	1,68	4,98	3,86	4,44	5,36	5,78	5,06	7,9	3,98	7,38	66,58
	Aouste/sytrad				6,04	5,24	3,34	5,3	7,48	5,42	4,44		6,34	3,4	47
	Crest/sytrad		20,52	20,36	23	18,86	20,56	27,76	18,86	21,62	17,73	20,19	25,86	19,94	255,26
Encombrants - DIB	Saillans	Véolia	10,96	18,88	16,98	21,34	12,52	18,06	16,7	22,74	12,54	13,44	18,74	11,78	194,68
	Aouste		24,1	22,02	33,44	32,6	19,66	31,66	27,7	32,94	27,76	31,32	32,4	19,72	355,32
	Crest		74,78	43,72	62,22	58,26	58,9	52,18	73,22	65,38	54,78	67,28	52,76	52,02	715,5
Bois	Saillans	Négoméтал	8	8,78	6,7	15,04	13,11	10,51	7,94	12,02	12,68	13,63	6,2	6,35	120,96
	Aouste		25,1	18,1	17,24	24,98	13,41	20,37	23,22	27,17	21,96	17,21	14,87	15,58	239,21
	Crest		34,22	29,46	25,58	28,59	36,49	41,11	36,29	46,67	42,04	37,66	39,49	29,53	427,13
Gravats	Saillans	Liotard TP	12,42	13,3	15,99	19,92	20,46		5,2	19,88	8,44	12,8		26,83	155,24
	Aouste			31,93	19,62	21,15	13,98				30,6	69,4		48,9	235,58
	Crest			277,55		228	22,17		276,75			210,9			1015,37
Déchets verts	Saillans Broyage criblage	Jardins de La Drôme	124,08				103,5				89,59				317,17
	Aouste Broyage criblage	Jardins de La Drôme	87,03		94,16	86,73		109,46	49,11		86,25	100,71		114,27	727,72
	Crest enlèvement														

- Evolution du tonnage en déchetterie

			Tonnes			Evolution 2017/2018
		Prestataires	2016	2017	2018	%
Cartons de déchetterie	Saillans/SYTRAD	Véolia	33,18	45,42	66,58	31 %
	Aouste/SYTRAD		50,13	51,18	47	- 8,89 %
	Crest/SYTRAD		241,74	245	255,26	4,02 %
	TOTAL		325,05	341,6	368,84	7,38 %
Encombrants - DIB	Saillans	Véolia	169,27	177,68	194,68	8,73%
	Aouste		290,21	291,49	335,32	13,07%
	Crest		828,54	676,22	715,5	5,49%
	TOTAL		1288,02	1145,39	1245,5	8,03%
Bois	Saillans	Négométal	97,12	103	120,96	14,84%
	Aouste		170,94	198	239,21	17,22%
	Crest		338,28	388	427,13	9,16%
	TOTAL		606,34	689	787,3	12,48%
Gravats	Saillans	Liotard TP	216	160	155,24	- 3,06%
	Aouste			222	235,58	5,76%
	Crest		1060	1147	1015,37	8,20%
	TOTAL		1 276,00	1 529	1406,19	- 9,36%
Déchets verts	Saillans Broyage criblage	Jardins drome	148	148	317,17	53,33%
	Aouste Broyage criblage		550,46	435,65	727,72	40,13%
	Crest enlèvement		0	0	0	
	TOTAL		698,46	583,65	1044,89	44,14%

Les déchets verts de la déchetterie de Crest sont directement évacués après broyage par un agriculteur.

On note pour 2018 à nouveau une augmentation des cartons, des encombrants et une augmentation très importante des déchets verts de 44 %. En revanche les gravats ont diminué de 9,36 %.

Les collectes séparées

- Les cartons des commerçants

Crest : les cartons des commerçants sont collectés sur la commune de Crest 2 fois par mois, les jeudis matin des semaines paires à l'aide du camion de collecte des ordures ménagères. Le planning est établi annuellement et distribué en fin de l'année précédente à tous les commerçants. Ils peuvent également en faire la demande à la CCCPS.

Aouste sur Sye, Piégros la Clastre et Mirabel et Blacons : Collecte mensuelle.

Saillans : Une collecte hebdomadaire des cartons est réalisée par la commune de Saillans.

L'ensemble des cartons collectés sont déposés dans les bennes des 3 déchetteries.

- Les encombrants

La collecte des encombrants a lieu une fois par mois le jeudi durant la première semaine impaire du mois. Pour Crest, le ramassage se fait le jeudi matin et pour le reste du territoire CCCPS, c'est le jeudi en début d'après-midi. Cette collecte est exclusivement destinée aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes handicapées. Le planning est établi annuellement. Les ayants droits intéressés téléphonent à la CCCPS pour prendre rendez-vous.

Les encombrants collectés sont déposés dans les flux adéquats des déchetteries de la CCCPS.

Le service sera uniformisé sur le territoire.

c. Prévention des déchets ménagers et assimilés

La CCCPS vend des composteurs aux habitants du territoire. Le prix de vente de chaque composteur est de 30 euros.

Une convention est signée entre la CCCPS ou le SYTRAD, et l'acheteur qui s'engage à faire un usage personnel de son composteur

Pour 2018, 12 composteurs ont été vendus sur le territoire de la CCCPS.

d. Indicateurs techniques relatifs au traitement :

Traitements des ordures ménagères

Crest :

Les ordures ménagères collectées sur la commune de Crest sont acheminées sur le site de la déchetterie de Crest via l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Donzère géré par SUEZ environnement.

Autres communes :

Les ordures ménagères collectées sur l'ensemble des communes de la CCCPS hors ville de Crest sont acheminées au Centre de Valorisation Organique d'Etoile sur Rhône. A l'heure de la rédaction du présent rapport d'activité, celui présentant les éléments techniques relatifs au traitement des ordures ménagères par le Centre de Valorisation Organique d'Etoile sur Rhône est disponible sur le site <https://www.sytrad.fr/le-sytrad.html>

Traitements du tri sélectif hors verre

La totalité du tri sélectif, corps plats et corps creux, est réceptionné au centre de tri de Portes les Valence. Ce site est géré par le Syndicat de Traitement Ardèche Drome (SYTRAD). L'ensemble des éléments techniques relatifs au tri et au traitement des déchets issus de la collecte sélective, hors verre, est disponible sur le rapport d'activité 2018 du SYTRAD dont le lien figure ci-contre : <https://www.sytrad.fr/le-sytrad.html>

Traitements du tri sélectif hors verre

La totalité du verre collecté (collecté par Solover) sur l'ensemble du territoire de la CCCPS est acheminé et traité à la verrerie OI Manufacturing de LABEGUDE en Ardèche.

II. INDICATEURS FINANCIERS

a. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion

Les modalités du service public de gestion des déchets ménagers sont données dans le tableau ci-dessous.

	Collecte OM	Traitement OM	Collecte tri sélectif hors verre	Tri et traitement des déchets issus du tri sélectif hors verre	Collecte et transport du verre	Traitement du verre	Gestion du haut du quai de déchetterie	Transport et traitement des déchets des déchetteries
Crest	Collecte en régie	Transport et traitement par prestation de services : Suez environnement (SITA) Donzère (26)	Collecte en régie	Prestation de services : Véolia (centre de tri SYTRAD)	Prestation de services : Solover	Verrerie OI Manufacturing La Bégude (07)	Régie	Prestation de services ou éco-organisme (voir détail ci-dessous)
Territoire de la CCCPS hors Crest		Délégation du traitement à un syndicat : SYTRAD (CVO Etoile sur Rhône-26)		Délégation du traitement à un syndicat : SYTRAD				

Les prestataires de services mandatés par la CCCPS en 2018 sont indiqués dans le tableau

ECO ORGANISMES	Crest	Aouste sur Sye	Saillans
DEEE (ap.electriques) D3E	Eco système (Collecteur : SIBUET)		
Déchets diffus spécifiques des particuliers	Eco DDS (Collecteur Chimirec)		
Hors éco DDS	Triadis (groupe Séché)		
Huile de vidange	Volle		
Lampes	Recylum		
Piles	Corépile		
Pneus	Aliapur Eurec Environnement		
Textiles	Eco textile		
Capsules Nespresso	SUEZ		
Cartouches d'encre		Collectors	Collectors
Mobilier		Eco mobilier	

Prestataires déchetteries	Crest	Aouste sur Sye	Saillans
DIB Encombrants	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
Cartons			
Bois	NEGOMETAL		
Déchets verts	Laurent Sylvestre	Les Jardins de la Drome	
Gravats	LIOTARD TP		
Ferraille	NEGOMETAL		

b. Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

L'investissement

	Dépenses d'investissement réalisées en 2018
Budget d'investissement	102 595 €
Opération CSE	97 253 €

Les principales dépenses en investissements en 2018 concernent l'acquisition de conteneurs semi-enterrés pour la commune de Crest

Le fonctionnement

Chapitres	Libellé	Dépenses € TTC	Chapitres	Libellé	Recettes €
11	Charges à caractère général	867 268	13	Atténuation de charges	9 910
12	Charges de personnel	452 049	70	Produits de services	359 987
65	Autres frais de gestion	354 886	73	Impôts et taxes	1 559 257
42	Opérations d'ordre	57 508	74	Dotations et participations	23 486
66	Charges financières	9 570	75	Autres produits de gestion courante	0
67	Charges exceptionnelles	9 032	77	Produits exceptionnels	2 653
TOTAL		1 750 313	TOTAL		1 955 293

Pour l'année 2018, le produit des services comprend les recettes issues de la valorisation des matériaux recyclables et les participations des éco organismes. Les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères figurent quant à elles dans la rubrique impôts et taxes. La différence entre les dépenses et les recettes sert à autofinancer les investissements (emprunts).

c. Modalités de financement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

En 2016, une modification sur les modalités de financement du service d'enlèvement des déchets ménagers a été réalisée. En effet, la loi impose à toute collectivité récemment créée suite à la réorganisation territoriale, l'uniformisation du financement du service de collecte des déchets ménagers. La collectivité par délibération du 24 septembre 2015 a choisi la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) pour financer son service. Jusqu'en 2015, subsistaient 2 taxes, une sur Crest et l'autre sur l'ex CCC, et une redevance sur l'ex communauté de communes du Pays de Saillans. La loi impose également un lissage des taux pour aboutir à un taux unifié sur l'ensemble du territoire de la collectivité. La fin de la période de lissage des taux est 2019 qui s'élèvera à 9,1% pour toutes les communes.

En 2018, le financement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés a donc été assuré par 3 Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) distinctes.

- Taux de TEOM 2017 Crest : 8,72 %
- Taux de TEOM 2017 ex CCC : 9,11 %
- Taux de TEOM 2017 ex CCPS : 10,05 %

Financement du service aux campings :

Instauration d'une redevance camping uniformisée sur la CCCPS.

Afin d'uniformiser les assiettes des taxes et redevances liées au service d'enlèvement des ordures ménagères, l'assemblée délibérante a instauré par délibération du 24 septembre 2015 une redevance « spéciale camping » pour assurer le financement de la collecte et du traitement des déchets issus des campings du territoire. Celle-ci a été appliquée sur l'exercice budgétaire 2018.

Les montants applicables sont les suivants :

- 20 Euros par emplacement de campings
- 15 Euros par emplacement d'aires naturelles

d. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les montants annuels des principales prestations rémunérées aux prestataires de la Communauté de Communes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants des principales prestations de collecte, de transport et/ou traitement :

	Montants TTC en €
OM collecte	Régie en 2018
OM transport traitement	315 188
Encombrants DIB	172 353
Collecte sélective hors verre	Régie en 2018
Bois	66 083
Verre	29 607
Carton déchetterie	26 829
Déchets verts	30 087
Gravats	14 582
TOTAL	654 729

e. Montant des soutiens reçus d'organismes agréés en euros TTC pour la gestion des déchets

CITEO	33 300
OCAD3E	4 503
ECO MOBILIER	12 143
ECO TLC	1 483
ECO DDS	2 363
OI MANUFACTURING (verre)	19 733
FERRAILLE	15 250
SYTRAD (recettes filières)	66 846
TOTAL	155 621

La diminution des soutiens reçus de l'éco organisme OCAD3E peut s'expliquer par le vandalisme perpétré régulièrement dans les déchèteries. En ce qui concerne les soutiens de CITEO avec le nouveau barème F qui inclut aussi ECOFOLIO (éco organisme qui soutient le papier) au mois d'avril 2019, il manque 3 trimestres de versement.

f. Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Recettes de la valorisation matière triée au SYTRAD (matériaux issus du tri sélectif et cartons de déchetterie).

Récapitulatif recettes filières

MATERIAUX	REPRENEUR	TONNAGE	PRIX UNITAIRE	MONTANT EN € HT
Acier	ACELOR	22,59	92,43	2088
Aluminium	AFFIMET	4,26	472,02	2 012,69
Papier-carton non complexé (PCNC-cartons ondulés)	REVIPAC	121,52	41,60	5 055,23
Papier-carton complexé (PCC)	REVIPAC	11,84	7,57	89,63
Papier-carton non complexé (PCNC)-Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	REVIPAC	349,91	36,27	12 691,23
Gros de magasin	VEOLIA	51,31	25,16	1 291,01
Journaux, revues et magazines (JRM)	NORSKE SKOG	218,48	100,45	21 946,31
PEHD (Polyéthylène Haute Densité) : les plastiques opaques	VALORPLAST	11,25	149,42	1 680,97
PET (Polyéthylène Téréphtalate) clair : les plastiques transparents	VALORPLAST	23,00	255,21	5 869,83
PET (Polyéthylène Téréphtalate) foncé : les autres plastiques	VALORPLAST	6,25	40,30	251,87
Tout flux confondu		820,41		52 976,77

Recettes d'autres matériaux en € :

	2017	2018
Verre	20 513	19 750
Ferraille	14 472	15 250

Le montant total des recettes issues de la valorisation des matériaux s'élève à 87 976,77 €.

III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION RELATIVES AUX DECHETS

a. Le journal intercommunal

La CCCPS communique régulièrement depuis 2015 à l'aide du journal intercommunal. Un encart est systématiquement dédié à la thématique Déchets. En 2018, deux articles sont parus concernant la gestion des déchets :

- Juin 2018
 - Le recyclage du verre
 - Les bons réflexes – rappel des consignes de tri

b. Animations scolaires

Le SYTRAD a animé des ateliers dans les écoles primaires :

- sensibiliser les enfants des écoles primaires au tri sélectif

IV. Evolutions et projets pour 2018/2019

a. Développement des projets d'implantation de Conteneurs semi enterrés CSE et de Reprise du service en régie

On assiste depuis plusieurs années à une augmentation des coûts du service public d'enlèvement des déchets ménagers dû en particulier à la création d'équipements rendus nécessaires par l'évolution de la réglementation en matière de déchets. Les élus de la CCCPS, soucieux de maintenir un niveau de service suffisant, à un coût maîtrisé ont opté pour l'optimisation de la collecte des ordures ménagères. Les orientations sont la densification et le regroupement des points de collecte des ordures ménagère et du tri sélectif, en développant la mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Cette phase opérationnelle se se découpe en plusieurs tranches.

Pour la 1^{ère} tranche :

- acquisition du matériel de collecte (CSE et camions de collecte) livraison avril 2019,
- étude de l'implantation des CSE sur la commune de Crest au printemps 2019,
- extension de la collecte des OM en CSE sur la commune de Crest à partir de juin 2019 (1^{ère} tranche).

b. Sensibilisation et communication

Rubrique dédiée à la collecte des déchets sur le nouveau site internet de la CCCPS.